

Les branches de la foi

عَنْ أَبِي هُرَيْرَةَ قَالَ قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الْإِيمَانُ بِضْعٌ وَسَبْعُونَ أَوْ بِضْعٌ وَسِتُّونَ شُعْبَةً فَأَفْضَلُهَا قَوْلُ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَأَدْنَاهَا إِمَاطَةُ اللِّذَى عَنِ الطَّرِيقِ وَالْحَيَاءُ شُعْبَةٌ مِنَ الْإِيمَانِ رَوَاهُ الْبُخَارِيُّ
و مسلم

Traduction explicative :

Abou Houreïrah (radhia Allâhou anhou) rapporte (que) le Messager de Dieu (sallallâhou alayhi wa sallam) a dit :

« **Al Îmân (la foi) comprend plus de soixante dix branches. La meilleure d'entre elles (consiste à) dire « lâ ilâha illallâh - Personne n'est digne d'adoration à part Allah » (et de témoigner ainsi de l'unicité divine) et la plus basse consiste à écarter les (choses) gênantes de la rue. Et la pudeur est une branche importante de l'îmân. »**

(Boukhâri et Mouslim)

Commentaires :

Selon l'interprétation qui semble être la plus juste, l'énoncé de ce Hadith n'a pas pour objectif de présenter un nombre précis de branches de la foi musulmane : le but, ici, est plutôt de mettre en avant le fait que celles-ci sont très nombreuses; en effet, dans la langue arabe, le nombre soixante-dix est très souvent employé pour désigner ce qui est présent en quantité importante.

Chaque action, attitude et trait de caractère -en rapport avec les droits de Dieu ou les droits d'autrui- qui doit naturellement faire son apparition chez la personne acceptant la foi musulmane constitue une branche (chou'bah) du îmân : néanmoins, tous n'ont pas le même statut et la même importance, comme l'indique clairement la hiérarchie énoncée dans ce Hadith.

Si la pudeur a été particulièrement mise en valeur au sein de cette Tradition

Prophétique, c'est probablement parce que cette qualité confère au croyant l'aptitude de se protéger contre bon nombre d'actes malsains et de péchés. En effet, bien plus qu'envers ses semblables, celui qui a la foi se doit d'éprouver de la pudeur envers Son Créateur, **qui voit directement tout ce qu'il fait, entend tout ce qu'il dit et est informé de tout ce qu'il pense**: il ne pourrait ainsi y avoir pour lui de pire indécence que de se laisser librement aller à désobéir à Allah et à porter atteinte à Ses droits...

C'est cette réalité que le Prophète Mouhammad (sallallâhou alayhi wa sallam) a évoqué dans un Hadith cité dans les Sounan de l'Imâm Tirmidhi (rahimahoullâh); il y est relaté qu'une fois, le Messager d'Allah (sallallâhou alayhi wa sallam) s'est adressé à ses Compagnons (radhia Allâhou anhoum) en ces termes : « **Soyez pudiques comme il se doit envers Allah !** » Les Sahâbas (radhia Allâhou anhoum) répliquèrent : « **Nous éprouvons (déjà) de la pudeur (envers le Créateur), al hamdoulillâh (les louanges ne reviennent qu'à Allah).** » Le Messager de Dieu (sallallâhou alayhi wa sallam) leur dit alors : « **Ce n'est pas (de) cela (dont je vous parle). Faire preuve de pudeur comme il se doit envers Allah (consiste) à ce que tu protèges (contre la désobéissance et les péchés) la tête et ce qu'il renferme (comme pensées etc...), ainsi que le ventre et ce qu'il contient; (il consiste aussi) à ce que tu souviennes (constamment) de la mort et de ce qui va suivre (celle-ci). Celui qui fait ceci manifeste de la pudeur comme il se doit envers Allah.** »

Wa Allâhou A'lam !

(Source : « Ma'ârif oul Hadîth »)